REPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT N° 134

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de L'Education et des Collèges Service des Actions Educatives 12326

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET : Demandes de subventions à caractère éducatif - Année 2020 - Première répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a inscrit au BP 2020 un crédit de 900 000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement pour les associations à caractère éducatif.

Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, il est proposé de soutenir les projets des associations de parents d'élèves figurant en annexe ainsi que le projet d'accompagnement scolaire de l'association PACQUAM, axe développé dans le cadre du Plan Charlemagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL